



AUX PRÉSIDENT(E)S D'AMICALES

Ce document appelé « mémo 4 pages » se veut un rappel de notre fonctionnement, un aide-mémoire pour la gestion de vos Assemblées Générales (avant – pendant – après), un recueil d'adresses et de liens utiles qui vous faciliterons la tâche tout au long de l'année.

Les adresses utiles

Adresse postale :

Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévole de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté – 4 Allée des Brotteaux – CS 70 270
01006 BOURG EN BRESSE Cedex

Adresse du local de permanence :

5 bis Avenue des Belges / Bourg en Bresse (bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers)
Permanence le mercredi de 14h30 à 19h00
Secrétariat : contact@dondusang01.com
Présidence : presidence@dondusang01.com
Trésorerie : tresorerie@dondusang01.com

Site internet de la fédération : <https://ffdsb.org/>

□ Établissement Français de Sang
900 route de Paris – 01440 VIRIAT

Site de Bourg en Bresse
04 74 50 62 20

□ Établissement Français de Sang
Avenue de l'Hôpital – 74370 METZ-TESSY

Site de Haute-Savoie
04 50 66 60 60

□ Établissement Français de Sang
111 rue Elisé Reclus CS 20617 – 69153 DECINES cedex

Site de Lyon Décines
04 78 65 61 61

□ Établissement Français de Sang
502 faubourg Maché – 73 000 CHAMBÉRY

Site de Chambéry
04 79 69 37 45



Procédures à suivre dans un délai d'un mois après la tenue de l'Assemblée Générale

1 – Déclaration

=> en cas **de la moindre modification** au sein du Conseil d'Administration :

Démission d'un membre,

Entrée d'un nouveau membre,

Changement de responsabilité,

Changement de nom suite à un mariage ou un divorce...

Vous devez envoyer **le formulaire Cerfa n°13 971 03** *Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association* dûment rempli par courrier à la

Direction départementale de la cohésion sociale

greffe des associations

sous préfecture de Belley

service des associations

24 rue des Barons

BP 149

01306 BELLEY

(Téléphone : 04 79 87 87 45 – mail : annie.landot@ain.gouv.fr)

<https://demarchesadministratives.fr/greffe-des-associations/belley-01300>

Vous devez photocopier la page 2 autant de fois que nécessaire afin de compléter l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Vous devez également joindre à cette déclaration la partie du compte-rendu de l'Assemblée Générale se rapportant à l'élection du Conseil d'Administration ainsi que le compte-rendu du Conseil d'Administration électif du bureau. Vous devez également joindre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à l'adresse du Président de l'amicale.

Attention : ne pas confondre Conseil d'Administration et bureau

=> adresser **la fiche A2** :

- UD 01 qui transmettra à la FFDSB et au Comité Régional
- Pour l'UD, nous ne demandons que la composition du bureau : [président, vice(s) président(s), secrétaire et secrétaire adjoint(e), trésorier et trésorier adjoint(e)]

2 – Autres formalités

- Banque (signataires autorisés par le Conseil d'Administration : président et trésorier)
- Mairie
- Cabinet d'assurance
- La Poste



Assemblée Générale Ordinaire

Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :
(Voir vidéo explicative sur l'intranet de la FFDSB <http://www.ffdsb.org/>)

1- Préparation de l'AGO

Demande de récompenses (diplômes EFS, médailles UD, mérite du sang national)
Convocation des adhérents, appel à candidature au Conseil d'Administration
Invitation des personnalités

2- Déroulement

a) Partie statutaire d'une durée maximum de 30 mn

- Rapport d'activité par le secrétaire
- Rapport financier par le trésorier
- Compte rendu des vérificateurs aux comptes ou commission de contrôle

Vote des rapports d'activité et financier

- Rapport moral du président (qui ne se vote pas)
- Élection du tiers sortant
- Élection du ou des vérificateurs aux comptes

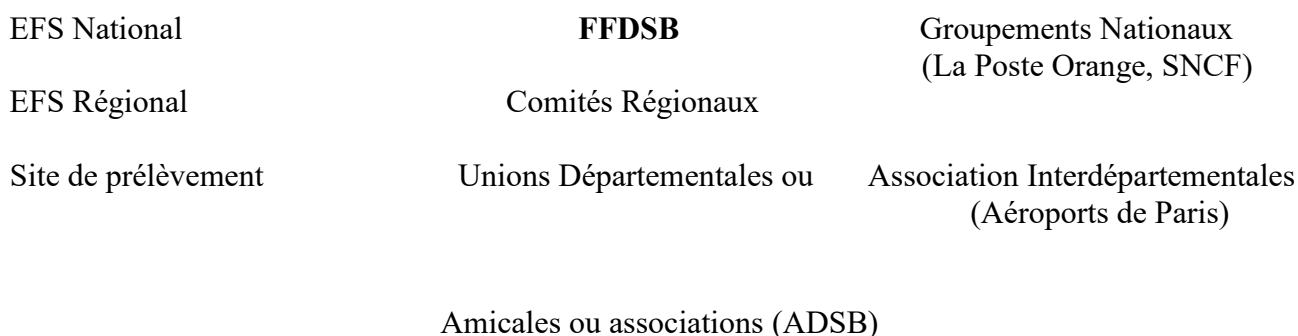
b) Intervenants extérieurs dans l'ordre suivant :

- EFS
- UD
- France ADOT 01
- Maire
- Président de la Communauté de Communes ou Président d'Agglomération (facultatif)
- Conseiller départemental (facultatif)
- Député, (facultatif)
- Sénateur
- Remise des diplômes et médailles par l'EFS ou le maire ou conseiller municipal (car agent de l'Etat)

Si plusieurs élus sont présents, le maire doit faire le mot d'accueil



Organigramme de la Fédération



L'ADSB doit se rapprocher de l'Union Départementale pour tous les renseignements nécessaires à son bon fonctionnement.

Lexique des abréviations

FFDSB	Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole
CR	Comité Régional
UD	Union Départementale
AI	Association Interdépartementale
UDFADSB	Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévole
GN	Groupement National
EFS	Etablissement Français du Sang
LFB	Laboratoire de Fractionnement et des Biotechnologies
PIF	Promotion Information Formation
CIFE	Commission Information Formation Education
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ADOT	Association pour le Don d'Organe et de Tissu humain
COMAD	Commission Administrative
ADSB	Association Donneurs de Sang Bénévoles

Les liens utiles

Site de l'UD	www.dondusang01.com
Site de la Fédération	www.ffdsb.org
Site de l'EFS	www.efs.sante.fr